

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

**Délibération
n° 2015.10.351**

**Transport en
commun en site
propre (TCSP) :
proposition
d'indemnisation de la
commission
d'indemnisation
amiable des
préjudices
économiques liés aux
travaux**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Catherine PEREZ à Annette FEUILLADE-MASSON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Maud FOURRIER, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.351**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) : PROPOSITION D'INDEMNISATION DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DES PREJUDICES ECONOMIQUES LIES AUX TRAVAUX

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du transport en commun en site propre (TCSP) des travaux de traitements de sol, de façade à façade, y compris le dévoiement de certains réseaux ont été engagés.

Une seconde tranche de travaux se déroule de fin 2014 à fin 2015 dans le quartier de la gare d'Angoulême, en concomitance avec les travaux du pôle d'échanges multimodal dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage de GrandAngoulême.

La réalisation de ces aménagements est de nature à pouvoir engendrer des gênes pour l'activité des professionnels riverains et, le cas échéant, des pertes de chiffre d'affaires.

C'est pourquoi, le conseil communautaire, par délibération n°208 du 3 novembre 2011, a décidé de mettre en œuvre une procédure d'indemnisation des professionnels riverains du projet d'aménagement du TCSP.

Il a également été décidé d'appuyer cette procédure d'indemnisation sur une Commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux du TCSP, qui est composé par les membres suivants ayant voix délibérative :

Membres permanents :

Un président magistrat du Tribunal Administratif

Un représentant (un titulaire et un suppléant) :

- de la Préfecture
- du Trésor Public
- de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême
- de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente
- de la Direction Départementale des Finances Publiques
- de la caisse gérant le régime social des commerçants et artisans
- deux représentants élus du GrandAngoulême

Membres consultatifs :

Un représentant :

- de l'ordre des experts comptables
- de la Banque de France et un représentant de la fédération française des banques
- de la Direction de GrandAngoulême

Cette commission instruit les demandes d'indemnisation qui lui sont soumises et émet un avis de nature à éclairer la décision d'indemnisation éventuelle qui sera prise par le conseil communautaire.

Sont concernés par la Commission d'indemnisation amiable, les commerçants et artisans situés dans le périmètre des travaux d'aménagement du transport en commun en site propre et directement impactés par les travaux du chantier.

La Commission d'indemnisation amiable a analysé un dossier de demande d'indemnisation lors de sa réunion du 13 octobre 2015.

Après instruction, les membres de la Commission ont décidé de proposer une indemnisation pour l'entreprise :

- Restaurant Le Terminus – 3 place de la gare – 16000 ANGOULEME.

La proposition d'indemnisation est évaluée en prenant en compte la perte de marge brute par rapport à la moyenne des chiffres d'affaires des 3 dernières années avant les travaux :

Commerce	Adresse	Période étudiée	Activité	Indemnisation proposée	Date avis de la commission d'indemnisation
Restaurant Le Terminus	3 place de la gare 16000 ANGOULEME	01/02/2015 au 31/07/2015	Restaurant	20 000 €	13/10/2015

Je vous propose donc :

D'APPROUVER le montant de l'indemnisation de 20 000 € en faveur de l'entreprise ayant subi un préjudice commercial pendant les travaux du Transport en commun en site propre à savoir Restaurant Le Terminus situé 3 rue de la Gare à Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention d'indemnisation du dossier ci-dessus.

D'IMPUTER la dépense à l'article 678 du budget annexe transports en commun.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 26 octobre 2015